



**VILLE
DU PUY EN VELAY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
du mercredi 10 avril 2024**

Délibération n° 11

L'an deux mille vingt quatre, le dix avril à 19 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Madame Caroline BARRE.

Date de la Convocation :
jeudi 04 avril 2024

Étaient présents :

Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme EYNARD, Madame Michelle MICHEL, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Marlène LASHERME, Monsieur Guy CHOUVET, Madame Catherine CHALAYE, Madame Colette CHASSAGNE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Stéphane CLABAUX, Madame Marie MARQUARDSEN, Madame Emmanuelle VIALANEIX, Madame Maryline BRUN, Monsieur François CHATAING, Monsieur Quentin PETIT, Madame Mathilde BOURGIN, Madame Michelle CHAUMET, Monsieur Fabien SURREL, Madame Celline GACON, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Jean-Williams SEMERARO

Nombre de conseillers en exercice :
33

Date de publication en ligne :
12/04/2024

Ont donné procuration :

Monsieur Pascal BERTRAND à Madame Catherine CHALAYE, Madame Corinne GONCALVES à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Rachid ANBAR à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Caroline BARRE, Monsieur Baptiste MASSIN à Monsieur Quentin PETIT, Madame Aurélie CHAMBON à Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS

Absent(e)s :

Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Ginette VINCENT, Monsieur Roland LONJON

Secrétaire de séance : Maryline BRUN

La séance a été levée à : 23H59

Rédacteur : Orane LELEUX Aménagement de l'espace - Urbanisme

Objet : Concession coeur de Ville : Avenant n° 9

Rapporteur : Jean-François EXBRAYAT

Par Délibération du 14 juin 2017 la collectivité a confié à la Société Publique Locale du Velay (SPL) un contrat de concession d'aménagement.

Cette concession centre-ville porte principalement sur le recyclage immobilier d'immeubles expropriés dans le cadre des procédures d'ORI et de RHI, la conduite d'études pré-opérationnelles sur 2 îlots dégradés, la réalisation des études préalables et l'aménagement de la place du Marché Couvert.

Par délibération du Conseil Municipal du 18 décembre 2023, la collectivité a validé l'avenant n°8 permettant d'intégrer les nouvelles modalités de rémunération de l'aménageur.

Il convient de conclure un nouvel avenant à ce contrat de concession pour intégrer :

- Les deux futurs secteurs de renouvellement urbains (Mourgues et Raphaël – Consulat) souhaités par la Ville suite aux études urbaines conduites entre 2021 et 2023 par le cabinet Le Creuset Méditerranée.
- La modification de la durée de la concession (jusqu'en 2030), rendue nécessaire par le décalage dans le temps des travaux sur les immeubles placés sous procédure de restauration immobilière et par l'introduction de deux nouveaux secteurs opérationnels.
- L'actualisation des coûts des opérations ORI (Opérations de Restaurations Immobilières) Pannessac et Dolaizon (suite au rendu des Avant Projets Définitifs).
- La réévaluation des prix de cession immobilières suite à un travail de prospection immobilière (+ 773 061 € HT).
- L'intégration de nouveaux financements pour les opérations de RHI (Résorption d'Habitat Insalubre) des secteurs Mourgues et Raphaël (ANAH et Fond friche) + 1 235 342 € HT.
- L'augmentation de la participation de la collectivité concédante (+ 234 045 € HT).

Le nouveau bilan ci-dessous présente les évolutions entre l'avenant n°8 et le projet d'avenant n°9 :

BILAN DE LA CONCESSION	Avenant 8	Avenant 9	évolution avenant n°8 / avenant n°9
DÉPENSES HT	7 315 083 €	9 525 612 €	2 210 529 €
RECETTES HT	7 315 239 €	9 560 539 €	2 245 300 €
dont Valorisation	1 152 300 €	1 925 361 €	773 061 €
dont subventions (ANAH, ANRU, DSIL, Région, fonds friches)	2 750 900 €	3 986 241 €	1 235 341 €
dont participation concédant	3 303 637 €	3 537 682 €	234 045 €
Dont autres (produits divers et financiers)	108 402 €	111 255 €	2 853 €

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Travaux du 02/04/2024

A reçu un avis favorable en Commission Urbanisme du 26/03/2024

Le Conseil Municipal :

- APPROUVE le nouveau bilan de la concession d'aménagement de renouvellement urbain centre-ville du Puy tel qu'il ressort à l'avenant n°9 annexé,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°9 au contrat de concession joint à la présente délibération,

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour le Maire empêché,
Caroline BARRE
Adjointe au Maire

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 10 avril 2024,
Le Secrétaire de séance,
BRUN Maryline,
Conseillère municipale.

Fait au Puy-en-Velay, le mercredi 10 avril
2024